

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 52/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 09/09/2014	L'an deux mil quatorze le dix-huit septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 18/09/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDIZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUDE Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Était excusé :</i> SEGAUD Grégoire. <i>Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, GRISEY David, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>AGASC – Avenant n°5 à la Convention d'objectifs et de moyens</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - GRISEY David a donné procuration à VILMINOT Pascal, - BORNE Aurélien a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 20 - Contre : 1 - Abstentions : 5	Madame Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (Délibération 74/2008 – CM du 03/10/2008), ainsi que les avenants :

- Avenant n°1 (Décision du Maire 33/2010 – CM du 03/02/2010),
- Avenant n°2 (Décision du Maire 40/2010 – CM du 16/06/2010),
- Avenants n°3 et n°4 (Délibération 53/2012 – CM du 21/06/2012).

Madame le Maire expose que, pour des raisons de service, la Ville n'est plus en mesure de mettre à disposition de l'association du personnel territorial.

L'exposé de Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention rappelée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 18/09/2014

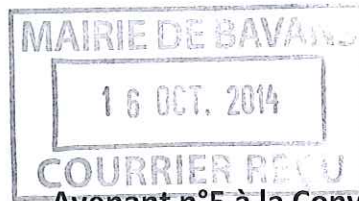
Publiée le 18/09/2014...

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Commune de



Avenant n°5 à la Convention d'objectifs et de moyens

Délibération n° 74/2008 du 03 octobre 2008

Avec l'Association de Gestion des Actions Socio-Culturelles (AGASC)

Entre :

La Commune de Bavans 25550 sise 01 rue des Fleurs à Bavans représentée par Madame **Agnès TRAVERSIER** – Maire, habilitée par la délibération n° 21/2014 du Conseil Municipal en date du 16/04/2014, d'une part,

Ci-après dénommée « la Ville »,

Et :

L'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC), sise 41 Grande Rue à Bavans, représentée par son Président, Madame **Ginette CHERE** autorisée par l'Assemblée Générale du 30/04/2008, d'autre part,

Ci-après dénommée « l'Association »,

Et conjointement dénommées « les Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

La Convention du 03 octobre 2008 portant le numéro 74/2008 est modifiée ou complétée comme ci-après :

Article 2.2 Mise à disposition de moyens

Pour des raisons de nécessité de service, la ville n'est plus en mesure de mettre à disposition de l'association du personnel territorial.

Fait à Bavans le 18/09/2014

Pour l'Association,

Le Président,

Ginette CHERE



Pour la Ville,

Le Maire, *[Signature]*

Agnès TRAVERSIER

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85

